



# Crelan Fund Global Equity DBI-RDT

Compartiment de la sicav belge Crelan Fund  
Sicav autogérée.



**Crelan**

Ensemble pour  
une autre banque

## À qui la sicav Crelan Fund Global Equity DBI-RDT est-elle destinée ?

Ce compartiment est destiné à toute personne qui veut investir dans un portefeuille d'actions diversifié. Ce compartiment n'offre pas de protection de capital et s'adresse à un investisseur ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, en fonction du résultat du questionnaire MiFID rempli par le client.

### Objectif d'investissement

Crelan Fund Global Equity DBI-RDT entend avant tout faire profiter ses actionnaires de plus-values sur les cours, en saisissant les opportunités offertes par le nouveau paysage économique. Pour réaliser cet objectif, Crelan Fund Global Equity DBI-RDT investit la majeure partie de son actif dans un portefeuille d'actions diversifié d'entreprises orientées vers l'avenir.

À cet égard, les gestionnaires veillent à ce que les actionnaires soumis à l'impôt sur les sociétés bénéficient de dividendes attrayants qui soient déductibles des revenus définitivement taxés (RDT).

L'objectif du compartiment est de verser chaque année aux actions de distribution au moins 90 % des revenus perçus par le compartiment, après déduction des frais et commissions, conformément à l'article 203 du C.I.R. 92 et toute autre disposition ultérieure le concernant.

### Intérêt pour les grands thèmes de l'avenir

Au moins 80 % du portefeuille d'actions du compartiment sont investis dans des entreprises qui anticipent les tendances à long terme que les gestionnaires estiment déterminantes pour le futur développement de l'économie mondiale. Il s'agit concrètement d'entreprises dans, entre autres, les secteurs suivants :

- › agriculture et alimentation ;
- › énergie et matières premières ;
- › informatique et technologie de la communication ;
- › secteurs qui offrent des solutions pour les développements démographiques mondiaux, comme la croissance, l'urbanisation et le vieillissement de la population.

### Portefeuille diversifié

Les gestionnaires n'accordent aucune préférence à des régions géographiques spécifiques et ils ne se basent pas non plus sur des benchmarks ou des indices comparatifs pour composer le portefeuille.

Les opérations en produits dérivés se font uniquement à titre de couverture et elles n'influencent pas le profil de risque du compartiment. Aucun investissement n'est réalisé dans des actions de sociétés actives dans le secteur de l'armement (conformément à la loi sur les armes du 8 juin 2006) et de sociétés qui ne répondent pas aux obligations éthiques strictes. La liste d'exclusion du Fonds de pension gouvernemental de Norvège (Government Pension Fund Norway) en constitue la base (« liste d'exclusion », comme cela est publié sur le site web de la Banque Centrale de Norvège (<https://www.nbim.no/en/responsibility/exclusion-of-companies/>)).

### Horizon de placement

L'horizon de placement est la période au cours de laquelle un investisseur veut obtenir un résultat d'investissement donné pour un risque donné. C'est donc également la période au cours de laquelle un investisseur peut se passer de son argent, qu'il veut investir.





## Risques majeurs

Risque de marché	Le risque de marché est moyen en raison des investissements effectués par le Compartiment essentiellement en actions, conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de dévaluation.
Risque de performance	Le risque de performance est moyen. Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance de ce Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements en actions par ce Compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché visé par cette politique.
Risque de capital	La valeur d'un droit de participation peut augmenter ou diminuer et l'investisseur peut récupérer moins qu'il n'a apporté.
Risque de change	Risque que la valeur d'un investissement soit influencée par les fluctuations des taux de change. Le risque de change est élevé. Étant donné que le Compartiment investit en actions sur des marchés mondiaux, la valeur nette d'inventaire peut être influencée par les fluctuations des taux de change des portefeuilles de titres libellés en devises autres que la devise du Compartiment.

Pour plus d'informations sur les risques, consultez le prospectus du Compartiment.

## À propos de la sicav Crelan Fund

Les gestionnaires de Crelan Fund recherchent des entreprises qui ont une position concurrentielle solide et sont dirigées par un management compétent qui agit dans l'intérêt des actionnaires. Il est en outre crucial que le management mise sur un modèle d'entreprise durable, de sorte que la société soit en mesure d'également continuer à créer de la valeur à long terme.

Les gestionnaires cherchent des opportunités en posant des questions ciblées dans le cadre des thèmes suivants :



### Financier

Le taux d'endettement est-il supportable ?



### Technologie

L'entreprise est-elle sensible à de grands chocs technologiques ?



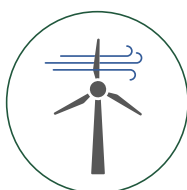
### Démographie

Le marché évolue-t-il favorablement ?



### Pays émergents

L'entreprise est-elle présente là où il y a de la croissance ?



### Énergie

Les activités sont-elles économes en énergie ?



### Écologie

Les activités sont-elles écologiquement soutenables ?



**Geert Noels**, administrateur de Crelan Fund :

« Crelan Fund recherche des entreprises qui offrent potentiellement une plus-value, parce qu'elles tirent avantage des grands défis d'aujourd'hui et de demain. »

## Infos supplémentaires

### Publication de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée quotidiennement dans la presse financière L'Echo et De Tijd tout comme sur le site Internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be)

### Informations légales

Toutes les informations sur Crelan Fund et ses compartiments sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Crelan et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Belgium :

- › le prospectus d'émission détaillé ;
- › le document comportant les informations-clés pour l'investisseur (KIID) ;
- › les rapports des compartiments.

Crelan Fund Global Equity DBI-RDT est un compartiment de la sicav Crelan Fund, une sicav de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/EG. Nous rappelons aux investisseurs que les performances passées ne constituent pas une garantie pour de futurs bénéfices. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché, de la variation du taux de change, des risques de

## Service plaintes

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan : Crelan Service plaintes - ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, ou utiliser le formulaire disponible sur le site Internet [www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte](http://www.crelan.be/fr/general/formulaire-de-plainte)

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin ASBL - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2 - 1000 Bruxelles, tél. 02 545 77 70, e-mail [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be), site Internet <http://www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte/>

liquidité et des incertitudes politiques et sociales dans les pays où les compartiments investissent, de sorte que le montant investi initialement risque éventuellement d'être perdu.

**L'investisseur doit lire le document comportant les informations-clés pour l'investisseur et le prospectus, préalablement à toute décision d'investissement.**





## Principales caractéristiques

### La sicav Crelan Fund

Crelan Fund est une sicav belge à compartiments multiples, qui sont gérés par Econopolis Wealth Management, le gestionnaire de patrimoine d'Econopolis S.A.

Forme juridique	Société anonyme
Type d'investissement	Sicav de droit belge qui correspond aux conditions de la Directive 2009/65/EG
Distributeur et promoteur	Crelan S.A. Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
Gestionnaire du portefeuille d'investissement	Econopolis Wealth Management S.A. Sneeuwbeslaan 20 boîte 12, 2610 Wilrijk
Dépositaire	CACEIS Bank Belgium Branch Avenue du Port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles
Intermédiaire chargé	CACEIS Belgium S.A. Avenue du Port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles

Avant d'investir dans Crelan Fund Global Equity DBI-RDT, nous vous conseillons de vérifier si vous comprenez bien les caractéristiques du produit et surtout les risques qui y sont liés. Investir dans Crelan Fund Global Equity DBI-RDT n'est possible que par le biais de Crelan.

Votre agent Crelan ne vous recommandera ce placement que dans le cadre d'un conseil en placement et lorsqu'un examen préliminaire aura démontré que celui-ci vous convient, compte tenu de votre connaissance et expérience concernant ce produit, de vos objectifs d'épargne ou de placement et de votre situation financière.



## Le compartiment Crelan Fund Global Equity DBI-RDT

Crelan Fund Global Equity DBI-RDT est un compartiment de la sicav belge Crelan Fund S.A.  
Distributeur : Crelan S.A. Gestionnaire du portefeuille d'investissement : Econopolis Wealth Management S.A.

Code ISIN	BE6298866748 (Share Class R)
Catégorie d'actions	Distribution
Devise	EUR
Durée	Indéterminée, compartiment sans échéance finale
Coupure minimum	1 part
Fréquence calcul valeur nette d'inventaire (VNI)	<p>La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable sur J+1 sur la base des cours de clôture du jour J, où J est le jour de la clôture de la période de réception des ordres. Si le jour de calcul est un jour férié bancaire belge, le calcul est effectué le jour bancaire ouvrable suivant.</p> <p>Toutefois, si plus de 20 % des valeurs réelles sont connues au moment de la clôture de la réception des demandes, les valeurs réelles de J et de J+1 seront utilisées.</p> <p>Par ailleurs, si plus de 20 % des valeurs réelles sont connues au moment de la clôture de la réception des demandes à la suite d'une fermeture des marchés, le calcul est suspendu et les ordres sont alors regroupés et comptabilisés lors de l'évaluation suivante.</p>
Clôture réception des ordres	J = date de clôture de la réception des ordres (chaque jour ouvrable à 11 h 30) et date de la valeur nette d'inventaire publiée.
Régime fiscal - régime RDT	<p>Précompte mobilier en cas de vente : nihil</p> <p>Précompte mobilier sur dividendes : 30 % (sauf modifications légales)</p> <p>Les sociétés peuvent déduire les dividendes en raison des revenus définitivement taxés (RDT). Les dividendes distribués et les plus-values réalisées en cas de rachat sont soumis au régime des RDT (revenus définitivement taxés) dans la mesure où les conditions légales sont remplies (art. 203 CIR 92). Les revenus envisagés soumis au régime des RDT sont pour 100 % de leur montant exonérés de l'impôt des sociétés, sans devoir remplir les obligations d'une participation d'au moins 10 % dans la sicav ou un investissement minimum de 2.500.000 euros et possession en pleine propriété pendant une période ininterrompue d'au moins un an (art. 202 CIR 92).</p>
Frais	<p>Frais ponctuels :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>› Frais d'entrée applicables chez Crelan : 2,50 %</li><li>› Frais de sortie applicables chez Crelan : nihil</li></ul> <p>Frais prélevés par le compartiment sur une année : 1,91 % (dont 1,60 % de frais de gestion annuels). Le chiffre des frais courants peut varier d'année en année.</p> <p>Frais de garde applicables chez Crelan : 0,00 % par an.</p>
Frais administratifs	En cas de changement d'une inscription nominée en une inscription directe (à la demande du client), des frais administratifs de 100 euros (TVA incluse) sont imputés.

N'hésitez pas à contacter votre agent  
Crelan pour plus d'informations ou  
pour un entretien informel.

[www.crelan.be](http://www.crelan.be)



**Crelan**

Ensemble pour  
une autre banque